

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Viticulture n° 9 du 27 mai 2014



## Stades



Avec 2 feuilles supplémentaires au cours des 7 derniers jours, les stades vont de 8-9 feuilles à 13-14 feuilles étalées avec une moyenne autour de 11 feuilles étalées.

Dans les parcelles les plus précoces, les premières fleurs sont observées depuis milieu-fin de semaine dernière.

L'avance est actuellement de l'ordre de 3 semaines par rapport à 2013 et 1 semaine par rapport à une année moyenne.

## Mildiou

### ➤ Situation au vignoble et état des contaminations

Toutes les contaminations potentielles qui se sont produites jusqu'au 14 mai ont terminé leur incubation (à l'exception de la Nièvre).

Aux très rares symptômes déjà signalés dans les précédents BSV, viennent s'ajouter quelques taches sporulées découvertes dans le Mâconnais et dans la Nièvre depuis milieu de semaine dernière et 1 tache sporulée signalée dans l'Yonne. Ceci confirme le caractère très ponctuel de ces contaminations.

### Pluies du 21 au 26 mai

- **Yonne et Nièvre** : dans ces vignobles où les cumuls ont été les plus importants (jusqu'à 40 mm dans l'Yonne), le modèle Milvit identifie des contaminations lors de chaque événement pluvieux.

- **Saône et Loire et Côte d'Or** : les faibles passages orageux de la semaine dernière n'ont occasionné que des infections ponctuelles et de faible intensité. Les averses d'hier, qui ont apporté jusqu'à 20 mm, ont été à l'origine de nouvelles contaminations.

Les taches correspondant à ces événements pluvieux débiteront leur expression à partir de cette fin de semaine.

### ➤ Analyse de risque

Alors que la floraison est proche, la situation Mildiou est toujours très saine dans le vignoble bourguignon avec seulement quelques rares symptômes détectés pour l'instant.

Dans la majorité des situations, seules des contaminations primaires ont pu se produire et le mildiou n'est toujours pas passé en phase épidémique. Des repiquages n'ont pu avoir lieu que dans les très rares parcelles où des taches sporulées ont été détectées.

Le risque demeure faible en Saône et Loire et en Côte d'Or. A la faveur d'épisodes pluvio-orageux localement importants, une évolution de la situation est possible dans les vignobles de l'Yonne et de la Nièvre dans la semaine à venir.

En tous secteurs, la sensibilité des inflorescences à l'approche de la floraison doit conduire à une certaine vigilance.



### Pluies du 19 au 25 mai :

Les vignobles de l'Yonne et de la Nièvre ont été les plus concernés par les épisodes pluvio-orageux de la semaine dernière (20 à 30 mm). En Saône et Loire et Côte d'Or, les cumuls ont été beaucoup plus faibles (en moyenne 2 à 5 mm et très ponctuellement jusqu'à 10 mm).

Les averses d'hier ont localement apporté jusqu'à 20-25 mm d'eau.

### Prévisions du 28 mai au 02 juin :

Un temps clément semble s'installer jusqu'en fin de semaine. Les pluies éventuelles devraient rester faibles et les températures de saison (mini : 8-10°C / maxi : 20°C).

Source Météo France

## Oïdium



218 observations ont été réalisées dans le réseau BSV. Des symptômes d'oïdium sur feuilles n'ont été détectés que dans 6 parcelles traitées et dans 5 témoins non traités.

A l'exception de 2 témoins non traités (1 en 21 et 1 en 89) où la présence d'oïdium sur feuilles est plus importante (respectivement 7 et 15% de feuilles attaquées), le champignon reste discret avec tout au plus 1 à 2 taches pour 100 feuilles dans les parcelles traitées concernées.

Pour l'instant à stade équivalent, la situation oïdium est comparable à celle de 2013 et apparaît plus saine que celle observée en 2012.

Le modèle SOV identifie des conditions plus favorables au champignon au cours des 7 derniers jours.

**Rappelons que la floraison marque l'entrée dans la grande période de sensibilité des inflorescences à l'oïdium.**

## Black-Rot

Les premiers symptômes ont été détectés dans une parcelle hors réseau de la Nièvre (Tracy, *Les froids*). La sortie est extrêmement localisée mais on peut observer plusieurs taches par pied.

Ailleurs, aucune tache n'a encore été découverte.

Rappelons que la période où les grappes sont les plus réceptives aux contaminations débute à partir du stade floraison-nouaison.

## Vers de Grappe

Les premiers comptages glomérules (91 parcelles du réseau BSV) ont été effectués en parcelles précoces. Pour l'instant, 74% des situations sont indemnes et parmi les 26% concernées par la présence de glomérules, l'infestation est le plus souvent inférieure à 10 toiles pour 100 grappes. Seules 2 parcelles de la Côte de Beaune dépassent le seuil de 50 à 60 glomérules pour 100 grappes (max : 86%). Les chenilles de cochylis sont majoritairement représentées.

Etant donné le caractère très hétérogène des infestations, des comptages doivent être réalisés dans chaque parcelle. Ceux-ci peuvent débuter dès maintenant en secteurs précoces. D'une façon plus générale, ils seront réalisés dans le courant de la semaine prochaine et la semaine suivante pour les secteurs tardifs.

## Cicadelle de la Flavescence Dorée

- **Sur toutes les zones où une lutte insecticide est obligatoire**, le premier traitement qui vise les larves est en cours (réalisable jusqu'au 28 mai), tant en viticulture conventionnelle que biologique, et ce quelle que soit la stratégie (3-1, 2 ou 2-1). Pour les secteurs de Saône et Loire en stratégie 3-1 ou 2 traitements, la seconde intervention est à programmer :

- en viticulture biologique, une dizaine de jours après le 1<sup>er</sup> traitement soit du 02 au 07 juin.
- en viticulture conventionnelle, 12 à 14 jours après la 1<sup>ère</sup> application soit du 04 au 11 juin.

**Pour les zones à 2-1 traitements** (Vergisson, Solutré Pouilly et Fuissé Nord-Ouest pour la Saône et Loire et les 13 communes en lutte obligatoire de Côte d'Or : les observations qui permettront de décider de la nécessité ou non d'une deuxième application seront effectuées du 10 au 13 juin.

- **En pépinières** : la lutte a débuté et la couverture insecticide sera maintenue jusqu'à la disparition complète des adultes.

- **En parcelles de vigne-mères** de greffons et de porte-greffes, une stratégie à 3 traitements doit être mise en œuvre. Le premier traitement est en cours.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

**Pour plus d'informations sur le dispositif et les stratégies de lutte :**

<http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree>

[www.stop-flavescence-bourgogne.fr](http://www.stop-flavescence-bourgogne.fr)

## Cochenilles



*Cochenille farineuse, floconneuse et du cornouiller*

Ces ravageurs secondaires n'ont la plupart du temps aucune incidence notable.

Toutefois une recrudescence a été notée ces dernières années sur certains secteurs localisés du Beaujolais 71, du Mâconnais et du Chablisien avec de forts niveaux d'infestation dans certaines parcelles. En Côte d'Or, de rares parcelles sont concernées.

Plusieurs espèces sont observées : cochenille du cornouiller, floconneuses ou farineuses. La présence de fourmis est un bon indicateur de leur présence.

Les éclosions n'ont pas commencé. Des observations complémentaires vont être effectuées dans les prochaines semaines afin d'identifier la période d'essaimage des larves (migration des rameaux vers le feuillage) et de préciser les niveaux d'infestations.

## Note Nationale Abeilles-Pollinisateurs (jointe au BSV)

**Prochain BSV : mardi 03 juin**

\*\*\*\*\*

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : SRAL, FREDON Bourgogne et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : CA21 - CA71 - CA89 - ESPACE VIGNE - FREDON Bourgogne - 110 VIGNE - BOURGOGNE DU SUD - BOURGOGNE VITI SERVICE - CAVE DES HAUTES COTES - COOPERATIVE AGRICOLE BRESSE MACONNAIS - COOPERATIVE AGRICOLE MACONNAIS BEAUJOLAIS - ECOVIGNE - GROUPEMENT VIGNERONS DES TERRES SECRETES - LA CHABLISIENNE - OENOPHYT - SEDARB - SICAVAC - SOUFFLET VIGNE - VITAGRI.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.